



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 15 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze juin à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 10 juin 2023, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	17

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame LEMOINE, Madame MOREL, Monsieur OLLIVIER, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur GODEL, Monsieur LE BRETON, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Monsieur BENOIST, Madame LENOEL

Absents excusés : Monsieur VIGNANCOUR a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI
Madame CARPENTIER a donné pouvoir à Monsieur OLLIVIER
Monsieur COISEL a donné pouvoir à Monsieur TREFOUX
Monsieur LEPORTIER, Madame TERRIER

Secrétaire de Séance : Madame LEMOINE

23-040 ADMISSION EN NON-VALEUR

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la présentation des demandes en admission en non-valeur de différentes sommes qui n'ont pas pu être recouvrées pour un montant total de 802,74 euros déposée par le SCG VAL ET LITTORAL concernant des dettes de cantine.

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des pouvoirs :

- **DECIDE** d'admettre en non-valeur les dettes ci-dessus exposées pour un montant global de 802,74 euros. Les crédits sont inscrits au compte 6541 du budget primitif 2023.

- VOTE : POUR : 17

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI

